

COMPTE RENDU/BOOK REVIEW

Pierre Guibentif, *Foucault, Luhmann, Habermas, Bourdieu. Une génération repense le droit*. coll. «Droit et Société», série publiée par le Réseau Européen Droit et société, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, n° 53, Paris, L.G.D.J. – Lextenso éditions, 2010, 504 p., 35€, ISBN 978-2-275-03567-3

Le titre dit bien le contenu de l'ouvrage, mais pas tout à fait. En réalité, l'objectif de l'auteur est beaucoup plus large et plus exigeant que seulement celui de repenser le droit. Réagissant devant « la situation actuelle » des sciences sociales et humaines, « où la recherche est de plus en plus organisée et orientée en fonction de demandes extérieures » (p. 16), Pierre Guibentif s'est donné la mission de contribuer à la théorie, essentielle à la production de connaissances nouvelles, sans laquelle la recherche empirique se stériliserait à brève échéance. On ne peut que se réjouir d'une telle ambition. À cette fin, il s'est tourné vers quatre « prédécesseurs », comme il les appelle, en vue de dégager de leurs oeuvres « des théories comparées en vue de la recherche empirique » (p. 19). Ce à quoi s'intéresse plus particulièrement Pierre Guibentif, en tant que juriste, est évidemment le droit dans l'ensemble de la réalité sociale. Il précise son objectif en disant qu'il est « de reconstruire méthodiquement, à partir des oeuvres de plusieurs auteurs, des bases théoriques propres à fonder aujourd'hui la recherche sur le droit dans la société » (p. 303).

L'ouvrage est divisé en deux parties inégales : la première, de près de 300 pages, présente successivement la pensée de chacun des quatre «prédécesseurs»; la seconde, d'une centaine de pages, dégage les propositions que Guibentif tire de sa lecture comparée de leur oeuvre.

La première partie, intitulée «Regards croisés», est construite de manière très rigoureuse. Chacun des auteurs est présenté successivement, en utilisant la même grille en quatre points : le développement de son oeuvre; son mode de travail; son apport particulier à la théorie sociologique; ses approches du droit. Le recours à cette grille permet à Guibentif de ne pas aller dans toutes les directions, d'ordonner sa présentation de chaque auteur selon une même démarche et de situer dans le contexte de leur oeuvre leur contribution à une théorie du droit. Mais il utilise aussi sa grille d'une manière particulière : pour « contextualiser » la pensée et l'oeuvre de chacun, c'est-à-dire d'en expliquer au moins une partie par

le contexte social historique dans lequel a vécu chaque auteur et dans lequel s'est déroulée sa carrière d'universitaire et de chercheur. Cette méthode tranche heureusement avec la manière trop souvent ahistorique d'analyser la pensée de « prédécesseurs », comme si celle-ci n'avait aucun lien avec les lieux, les temps, les événements. On sait déjà, par exemple, que l'oeuvre de Habermas s'est élaborée « dans le contexte de l'histoire récente de l'Allemagne ». La carrière universitaire de chacun est également prise en compte, particulièrement pour Foucault et Bourdieu.

Dans les sciences sociales et humaines, un retour aux prédécesseurs pour en dégager de nouvelles visions, de nouveaux outils intellectuels, n'est pas sans précédent. Guibentif évoque « en exemple » « le procédé de construction de la *Théorie de l'agir communicationnel* de Habermas » (p. 304). On pourrait ajouter un prédécesseur encore plus ancien, peut-être le plus ancien, *The Structure of Social Action* de Talcott Parsons qui remonte à 1937. Guibentif se distingue cependant de l'un et de l'autre. Tout d'abord par le traitement beaucoup plus systématique qu'il fait des quatre auteurs, grâce à la grille commune qu'il leur applique. Puis, le « procédé » de Guibentif, son mode de présentation et d'analyse de la pensée des auteurs est plus sociologique que celui d'Habermas. Quant à Parsons, Guibentif s'en distingue en n'ayant pas cherché à élaborer comme ce dernier une théorie générale fondée sur des « convergences » qui l'auraient préparée. De la comparaison des auteurs ne ressort pas, dit-il, « une unique théorie », mais plus un « monde théorique... qu'il faut concevoir comme articulant entre elles, de manière efficace, différentes théories » (p. 338).

C'est à expliciter ce « monde théorique » que Guibentif consacre la centaine de pages de la deuxième partie de son ouvrage. Il serait injuste de résumer cette deuxième partie, tant elle est riche en perspectives nombreuses et variées. Ramenons-la à ce qui en fait le noyau central.

Guibentif s'y emploie à élaborer ce qu'il appelle un « canevas conceptuel » (plutôt qu'une « théorie » comme telle) susceptible « d'orienter l'observation de la réalité sociale » chez les chercheurs des sciences sociales pour les aider à remplir la triple mission qu'il leur attribue : recherche empirique, débat critique et formulation d'un discours (p. 352–353). Et cette réalité sociale, elle est historique : c'est celle de la modernité qui, comme contexte dans lequel ont pensé les quatre auteurs, a influencé à la fois la vision commune qu'ils en ont eue, les divergences avec lesquelles ils l'ont appréhendée et les outils conceptuels et théoriques qu'ils nous ont légués. Parce que c'est encore cette société de la modernité que les chercheurs des sciences sociales d'aujourd'hui sont appelés à appréhender, l'apport intellectuel des prédécesseurs demeure pertinent.

Le canevas conceptuel proposé par Guibentif est construit sur une dualité : l'« agir » d'un côté, où l'on retrouve tout ce qui concerne l'acteur, le sujet, le citoyen, ses espaces, les habitus; les « instances » de l'autre, c'est-à-dire le « système » dans lequel se retrouvent le discours, les solidarités, les champs et les habitus, abordés notamment dans la perspective de la différenciation — dédifférenciation caractéristique des processus et institutions propres à la société de la modernité.

Guibentif le reconnaît : il n'a pas cherché l'originalité, mais plutôt à mettre en place un grand cadre conceptuel qu'il retrouve, dans l'ensemble, se dégager de la lecture de ses auteurs. C'est plutôt la lecture comparée que fait Guibentif de la réalité juridique appréhendée par les quatre auteurs qui fait la richesse de son analyse. À travers les événements historiques qu'ils ont vécus et l'évolution personnelle de leur démarche théorique, chacun des auteurs a été confronté au droit. Ils l'ont été différemment en France et en Allemagne, mais il a été possible à Guibentif de relever des « évolutions thématiques comparées ». En particulier, deux thèmes lui sont apparus essentiels : les rapports historiques entre le droit et l'État, notamment l'État-providence et la crise qu'il connaît; le lien entre le droit et la science. Chacun à sa manière, les quatre auteurs ont « identifié une forme de parenté entre la démarche scientifique et la pratique du droit » (p. 382).

Reprenant son canevas conceptuel et l'appliquant à cette double problématique, mais considérablement étendue, Guibentif consacre les dernières quarante pages de son ouvrage à une analyse du droit « sous l'aspect des instances sociales » d'abord, puis « sous l'aspect de l'agir », toujours à partir de son interrogation comparée des quatre auteurs. On peut dire qu'ici Guibentif construit le cadre conceptuel sinon théorique d'une véritable sociologie du droit. On y retrouve le droit comme instance, le droit parmi les autres instances, enfin ces dernières instances dans le droit. Cette perspective sociétale se complète par l'analyse de l'agir : c'est le droit en action, le droit mobilisable et mobilisé par des acteurs individuels et collectifs, par des « forces sociales », dans et par les instances.

Mais la méthodologie de Guibentif n'est pas statique : il s'interroge dans les dernières pages sur son éventuelle utilisation. Dans la perspective authentiquement sociologique qui est la sienne, il observe que « l'hypothèse d'un canevas de pensée qui leur serait commun était liée, au-delà de ces auteurs, à une forme de raison inhérente au droit et à la science dans la modernité ». Mais « on ne saurait écarter l'hypothèse de changements dans ces contextes, d'une ampleur telle qu'ils remettaient en cause le canevas » (p. 417). Guibentif repère trois de ces changements. Dans l'ordre des instances, le droit est de moins en moins différencié,

par suite de son insertion croissante dans l'économie, l'État, la recherche scientifique. Quant à l'agir, dans et par le droit, on observe plusieurs illustrations de sa « dilution », notamment par le recours à la médiation et une tendance à éviter ou réduire les conflits. Enfin, parallèlement à sa vocation propre, la recherche dans les sciences sociales et humaines est plus que jamais mobilisée « dans la logique de la régulation » des États et des entreprises privées (p. 423).

La nécessité d'un canevas intellectuel par le chercheur s'impose donc, mais d'un canevas susceptible de « dépassement » devant « des phénomènes qui pourraient signaler l'apparition d'autres dispositifs de construction de la réalité sociale » (p. 418).

Par l'objectif qu'il s'est donné de renforcer en théorie la recherche empirique de la sociologie du droit, par la rigueur qu'il a mise à relire et comparer les « prédécesseurs » fréquentés par lui depuis longtemps, Guibentif nous offre un grand ouvrage. Et cela tout autant par les interrogations qu'il soulève que par les conditions et modes de travail intellectuel qu'il propose.

Faculté de droit, Université de Montréal

Guy Rocher

Guy Rocher, Ph.D. (Harvard) est sociologue, a enseigné la sociologie à l'Université Laval (1952–1960), a été professeur titulaire au Département de sociologie (de 1960–2010) et chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (de 1979 à aujourd'hui). Il est maintenant professeur émérite et aussi professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été sous-ministre au développement culturel et au développement social, au Conseil exécutif du Gouvernement du Québec (1977–1982). Dans cette fonction, il a participé à l'élaboration et à la mise en application de la *Charte de la langue française* (1977). Il a publié de nombreux articles et une vingtaine d'ouvrages, entre autres une *Introduction à la sociologie générale*, *Le Québec en mutation*, *Études de sociologie du droit et de l'éthique* et, en collaboration, *Entre les rêves et l'histoire*, *Théories et émergence du droit* et *La Loi 101 et l'école primaire à clientèle pluriethnique*.
guy.rocher@umontreal.ca